

Conférence "Améliorer l'acceptabilité sociale des projets d'énergie en France : les perspectives du droit canadien"

Pau - Bâtiment droit, économie, gestion - Salle C01

Du 3 juin 2019 au 3 juin 2019



Le laboratoire de recherche **Pau Droit Public** et le **Consortium Pau Droit Énergie (UPPA)**, premier consortium français public-privé dédié au droit de l'énergie, organise la conférence *Améliorer l'acceptabilité sociale des projets d'énergie en France : les perspectives du droit canadien*, par **Christophe Krolik**, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, le **lundi 3 juin 2019**, (Bâtiment droit, économie, gestion - Salle C01).

Résumé de la présentation

Les autorisations publiques de projets d'énergie en France sont régulièrement attaquées devant les tribunaux. Cette opposition sociale affecte leur sécurité juridique. Elle amène à se demander comment le droit, instrument de régulation sociale, pourrait améliorer l'acceptabilité de ces projets. Cette interrogation a mené à la création d'un pôle juridique au sein d'un indice du risque social par la Chaire de recherche et d'innovation Goldcorp en droit des ressources naturelles et de l'énergie. Ce pôle a pour objet de préciser comment le droit canadien peut contribuer à réduire le risque social des projets miniers.

Cette conférence vise à présenter :

- * quelles normes juridiques peuvent influencer le risque social des projets ?
- * comment mesurer le degré d'influence sociale des normes identifiées ?
- * quelles normes contribuent à réduire le risque social ?

Notice biographique



Christophe Krolik est professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval où il enseigne le droit des ressources naturelles et de l'énergie. Il est le titulaire de la Chaire de recherche et d'innovation Goldcorp en droit des ressources naturelles et de l'énergie dont l'objectif est de promouvoir la recherche, la formation et la diffusion des connaissances en droit minier, forestier et de l'énergie dans des perspectives canadienne et internationale. Il est l'auteur de nombreuses publications dans ces domaines. Christophe Krolik a développé le pôle juridique d'un « Indice du Risque Social » visant à mieux comprendre comment le droit peut influencer le risque social des projets miniers. Il a été chargé de formuler des recommandations au Groupe de travail sur la confiance du public dans le domaine énergétique et minier lors de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines du Canada.

En raison d'un nombre de places limité, merci de vous inscrire à cet événement à l'adresse suivante : <http://events.univ-pau.fr/krolik>, en complétant uniquement les rubriques : prénom, nom, société/organisme, qualité et adresse mail.